

Le président du tribunal administratif de Marseille

VU le code de justice administrative, notamment l'article L.511-2 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont désignés pour exercer, à compter du 1^{er} septembre 2025, les fonctions de juge des référés prévues au livre V du code de justice administrative, en cas d'absence ou d'empêchement du président du tribunal administratif de Marseille ou des magistrats désignés par décision du 1^{er} septembre 2025 les magistrats dont les noms suivent :

Premiers Conseillers

1. Mme Béatrice DELZANGLES
2. Mme Claire DIWO
3. Mme Caroline COPPIN

Conseillers

1. Mme Gaëlle POULIQUEN
2. Mme Meryll RIDINGS
3. Mme Amélie FAYARD
4. M. Aubin GUIONNET RUAULT

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux magistrats désignés, au greffier en chef et aux greffiers de chambre.

Marseille, le 1^{er} janvier 2025

Signé

Thierry TROTTIER